

ACTION URGENTE

MYANMAR. UN MILITANT ENCOURT UNE LONGUE PEINE DE RÉCLUSION

Le défenseur des droits humains Kyaw Hla Aung est toujours détenu arbitrairement au Myanmar plus de trois mois après qu'il a été arrêté du fait de ses activités pacifiques. Inculpé de multiples infractions, il encourt une longue peine de réclusion. Il semble qu'il ne puisse pas consulter son avocat, ce qui suscite de vives inquiétudes.

Le tribunal du district de Sittwe, dans l'État d'Arakan (Myanmar), est en train de juger **Kyaw Hla Aung**. Arrêté arbitrairement et sans motif, cet homme est détenu depuis le 15 juillet dernier. Il a été inculpé en vertu des articles 148 (émeutes en possession d'une arme meurtrière), 150 (incitation ou complicité d'incitation à participer à un rassemblement illégal) et 333 (coups et blessures volontaires graves sur un fonctionnaire en vue de le dissuader d'exercer ses fonctions) du Code pénal birman. Après l'ouverture de son procès, le 14 août, de nouvelles charges ont été ajoutées, notamment en vertu des articles 332 (coups et blessures volontaires sur un fonctionnaire en vue de le dissuader d'exercer ses fonctions), 395 (vol à main armée), 109 (incitation à commettre une infraction) et 505 b (déclarations aboutissant à des dégradations publiques) du Code pénal. L'article 505 b, en particulier, permet souvent aux autorités birmanes de réprimer les libertés d'expression et d'association.

Amnesty International estime que Kyaw Hla Aung est pris pour cible en raison de son influence en tant que défenseur des droits humains et de ses liens avec la communauté internationale, et que les charges retenues contre lui n'ont aucun fondement. En outre, l'organisation craint qu'il ne bénéficie pas d'une représentation juridique convenable étant donné que les tensions entourant son procès empêchent, semble-t-il, son avocat d'assister aux audiences, dont la dernière en date a eu lieu le 25 octobre. Pourtant, la représentation juridique est un élément fondamental du droit à un procès équitable et un droit humain essentiel, inscrit dans le droit international. L'équipe chargée de la défense de Kyaw Hla Aung aurait saisi la Cour suprême afin qu'elle transfère l'affaire à Yangon. Le procès doit reprendre à Sittwe le 8 novembre 2013.

Kyaw Hla Aung est détenu actuellement à la prison de Sittwe. Il est arrivé du poste de police n° 1 de la ville le 9 août. Il est en mauvaise santé. Toutefois, il semble qu'il reçoive la visite d'un médecin une fois par semaine au sein de la prison.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à libérer Kyaw Hla Aung immédiatement et sans condition, et à abandonner toutes les charges retenues contre lui ;
- priez-les instamment de veiller à ce que cet homme soit détenu dans des conditions conformes aux normes internationales et puisse consulter son avocat, recevoir des visites de sa famille et bénéficier de soins médicaux adaptés ;
- demandez-leur de faire en sorte que toutes les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exercé leurs droits humains aux libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique soient libérées immédiatement et sans condition, et d'abandonner les charges retenues contre les personnes qui sont jugées seulement pour avoir organisé une manifestation pacifique ou y avoir participé.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 16 DÉCEMBRE 2010 À :

Procureur général

Tun Shin
Office of the Attorney General Office
No. 25, Nay Pyi Taw
République de l'Union du Myanmar
Formule d'appel : Dear Dr. Tun Shin, /
Monsieur le Procureur général,

Ministre de l'Intérieur

Lt Gen. Ko Ko
Ministry of Home Affairs
Office No. 10
Nay Pyi Taw
République de l'Union du Myanmar
Formule d'appel : Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,

Copies à :

Président de la Commission nationale
des droits humains
U Win Myan
27 Pyay Road, Hline Township
Yangon
République de l'Union du Myanmar

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Myanmar dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 213/13. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA16/003/2013/fr>.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

MYANMAR. UN MILITANT ENCOURT UNE LONGUE PEINE DE RÉCLUSION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Kyaw Hla Aung a été arrêté le 15 juillet dernier. Il était entré dans la clandestinité plusieurs mois auparavant, après l'arrestation de dignitaires musulmans accusés d'avoir orchestré des manifestations communautaires contre une procédure de classification de la population conduite par les autorités gouvernementales dans l'État d'Arakan, en avril 2013. Des tensions sont apparues lorsque des Rohingyas ont refusé de s'identifier à des Bengalis, terme que beaucoup considèrent comme un moyen de ne pas reconnaître leur communauté au Myanmar et de sous-entendre qu'ils sont tous des migrants originaires du Bangladesh. Les manifestations ont contraint les autorités à interrompre la classification. Kyaw Hla Aung n'était pas présent lors des mouvements de protestation. Au contraire, il a essayé de contacter d'autres dignitaires musulmans pour tenter d'empêcher tout débordement.

Il a d'abord été emmené au poste de police n° 1 de Sittwe, dans l'État d'Arakan, avant d'être transféré à la prison de la ville le 9 août dernier. Inculpé initialement de trois infractions, il a comparu devant le tribunal du district de Sittwe le 31 juillet. De nouvelles charges ont été ajoutées après l'ouverture de son procès, le 14 août 2013. Le 13 août, le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, Tomás Ojea Quintana, a rendu visite à Kyaw Hla Aung en détention. Dans une allocution prononcée devant l'Assemblée générale des Nations unies le 24 octobre, il a signalé que plusieurs prisonniers d'opinion étaient encore derrière les barreaux au Myanmar et a appelé le président birman à faire en sorte que Kyaw Hla Aung et Tun Aung, également emprisonné pour des raisons d'opinion dans l'État d'Arakan, soient libérés comme promis avant la fin de l'année, à l'instar de tous les autres prisonniers politiques.

Kyaw Hla Aung est un éminent avocat rohingya qui a travaillé dans une organisation non gouvernementale à vocation humanitaire. Avant sa dernière arrestation en date, il a passé plus 16 années en prison au Myanmar en raison de ses activités pacifiques. Amnesty International continue de recevoir des informations indiquant que des défenseurs des droits humains et des militants politiques pacifiques sont arrêtés, détenus, intimidés et harcelés dans ce pays.

Les Rohingyas sont victimes de discriminations depuis des décennies au Myanmar. Ils ne sont pas reconnus comme un groupe ethnique officiel et ne peuvent toujours pas accéder aux droits à la citoyenneté au même titre que les autres habitants du pays. Pour cette minorité, les droits d'étudier, de travailler, de voyager, de se marier, de pratiquer sa religion et de bénéficier des services de santé sont restreints à divers degrés.

Nom : Kyaw Hla Aung
Homme

Action complémentaire sur l'AU 213/13, 16/006/2013, 4 novembre 2013